



31 place de la Mairie – 65220 TRIE SUR BAISE  
Tél. : 05-62-35-06-09 / Fax : 05-62-35-45-14  
Mail : ccptpaystrie@orange.fr

**Objet :**  
**Convention de délégation de  
compétence d'organisation de  
services de transport scolaire.**

**Séance du 30 juin 2021 à 18 heures 30**

Délibération n°2021-17

**Nombre de conseillers**

En exercice : 19

Présents : 15

Excusés : 2

Absents : 2

Votants :           - dont « pour » : 15  
                          - dont « contre » : 0  
                          - dont abstention : 0

Le 30 juin deux mil vingt et un à 18 heures 30, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Trie et du Magnoac, convoqué le 21 juin 2021, s'est réuni sous la présidence de Monsieur BARTHE Gérard, salle de réunion de la CCPTM 12 rue des écoles 65220 Trie sur Baise.

**Présents :**

MM. BARTHE Gérard, GRASSET Jean-Pierre, MAJOURAU Alain, DUCAUD Christian, GIRET Olivier, MAUMUS Maryse, FONTAN Guy, ABADIE Pierre, MARIE ERNESTINE Stéphanie, ADER Jean-Pierre, SORBET Jean-Louis, LE BIHAN Jean-Michel, BRUZZAUD Anne Marie, VERDIER Bernard, M. CIEUTAT Serge

**Excusé(e)s :**

M.ROUSSE Gaëtan, M.CASTERAN Joël

**Absent(e)s :**

Mme SOLLE Myriam, DUBOSC Michel,

Secrétaire de séance : M. CIEUTAT Serge

Le Président prend la parole et informe les membres du bureau qu'une nouvelle convention avec la Région va être mise en place à partir du 1 septembre 2021 pour une période de 7 ans.

Le président rappelle que cette convention a pour objectif de fixer les modalités administratives, juridiques, techniques et financières dans lesquelles la Région Occitanie délègue une partie de sa compétence en matière de transport scolaire à l'Autorité Organisatrice de second rang.

Le Président propose aux membres du bureau de l'autoriser à signer cette convention

Après avoir délibéré le bureau approuve à l'unanimité :

- Valide la proposition du Président
- Autorise de Président à effectuer toutes les démarches administratives et le mandate à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Président,

Gérard BARTHE